

Sylvie Arsever
Juin 2015

Aumôniers musulmans: le long chemin vers la reconnaissance

Le paysage religieux des prisons change, l'intendance suit mal. Les détenus musulmans, toujours plus nombreux, dépendent pour leur assistance spirituelle des aumôniers chrétiens et de quelques tenaces bénévoles.

Pendant 32 ans, Hossain Rhouni a dirigé la prière du vendredi à la prison de Champ-Dollon. Lorsqu'il a décidé de raccrocher l'an passé, lui trouver un successeur n'a pas été facile : la tâche est exigeante et la fonction stratégique dans un contexte où l'islam radical apparaît toujours plus comme une menace.

Les choses étaient différentes en 1982, lorsqu'il a accepté, à la bonne franquette, de succéder au Sheik Bouzouzou, qui officiait alors au coup par coup dans la prison genevoise. Moins de méfiance et surtout moins de détenus musulmans – ils représentent aujourd'hui plus de la moitié de la population carcérale genevoise. Une chose pourtant n'a pas changé : l'assistance spirituelle qui leur est dispensée est entièrement bénévole. Comme ses homologues vaudois et fribourgeois Naceur Ghomraci et Mohamed Ali Batbout, Hossain Rhouni n'a jamais perçu un centime de dédommagement pour son engagement.

Les raisons de cette situation sont avant tout historiques : relatif nouveau venu dans le paysage carcéral suisse, l'islam est en quelque sorte resté en rade d'aumôneries carcérales structurées avant son apparition. Et ce, quel que soit le modèle favorisé : soutien financier de l'État comme dans les cantons de Vaud et de Fribourg ou engagement exclusif des églises comme à Genève.

Cet état de fait est confirmé au niveau suisse par une étude, publiée en 2011, sur *La religion dans la prison* (1) menée dans le cadre du PNR 58, Collectivités religieuses, Etat et société (2). Au terme de trois ans d'enquête, les chercheurs soulignent à la fois l'apport positif de l'assistance spirituelle en prison et les difficultés croissantes auxquelles sont confrontés ceux qui ont la charge de l'apporter dans un contexte de surpopulation et de mixité culturelle.

Dieu en prison

Contrairement à une idée reçue, concluent-ils, on ne « rencontre » guère Dieu en prison, même si on s'y trouve parfois dans un état psychique qui favorise le retour sur soi ou le renforcement des convictions religieuses lorsqu'on en a déjà. Les prisonniers sont donc en général un peu plus pratiquants que les autres.

Impossible, par ailleurs, de prouver que la religion favoriserait la réhabilitation ou même la paix des cellules. Les études à ce sujet sont contradictoires. Mais l'assistance spirituelle apporte un soulagement réel et fait partie, avec la liberté de conscience, des droits reconnus en principe aux personnes détenues. Reste à appliquer.

Les choses à cet égard ont beaucoup changé depuis l'arrivée de Hossain Rhouni à Champ-Dollon. A cette époque, relate un aumônier protestant interrogé dans le cadre du PNR58, on « répondait aux questions sociales, à la famille, téléphonait à l'avocat, faisait les lettres... ». Avec le développement de services sociaux autonomes, la tâche des aumôneries s'est re-concentrée sur l'aide spirituelle, une aide qui commence par l'écoute.

« Nous recevons tous ceux qui le demandent, sans distinction de croyance. Nous offrons un espace où les détenus peuvent parler librement, sans dossiers et sans contrainte, exprimer leurs besoins existentiels, précise Maurice Gardiol, responsable de l'aumônerie œcuménique de Champ-Dollon. Pour certains, cela peut déboucher sur un cheminement religieux mais ce n'est pas systématique. Tous nos membres ont reçu une formation spécifique à ce type d'écoute. »

Il n'est pas rare que des musulmans aient recours à cette écoute – une expérience qu'un autre aumônier protestant de Champ-Dollon, Eric Imseng, juge très enrichissante. « On ne parle pas forcément de religion et si on en parle, c'est sur le mode de l'échange, pas de la compétition idéologique. » Lui-même, qui dit s'être intéressé à l'islam dès ses études de théologie, lit et médite quelques versets du Coran chaque semaine – pas pour pouvoir les commenter, ce n'est pas dans sa compétence, mais par intérêt personnel et par souci d'ouverture.

Peu ou pas de frictions, donc, dans cet exercice œcuménique étendu. Au contraire, commente Maurice Gardiol, « c'est touchant de voir les détenus musulmans enlever leurs chaussures en signe de respect avant d'entrer chez nous ».

Au bon vouloir des directions

Restent, bien sûr, les prestations spécifiquement rituelles. Entre catholiques et protestants, on se partage le mois pour deux cultes et deux messes œcuméniques. Et le vendredi, une prière est organisée pour les musulmans, dirigée hier par Hossain Rhouni et désormais par son successeur enfin désigné, Aliu Rijad. Une fonction qui, si elle ne permet pas d'offrir une écoute institutionnalisée comme peuvent le faire les aumôniers catholiques et protestants, comprend aussi des contacts personnels avec certains détenus, un appui et un rôle apprécié de médiation en cas de conflit ou de demandes liées aux obligations rituelles. « Il faut expliquer les règles de la prison aux détenus musulmans et les exigences spirituelles de l'islam à l'administration » résume Naceur Ghomraci. Partout le dialogue est possible, même si l'ouverture des directions varie selon les établissements. A Champ-Dollon, note de son côté Hossain Rhouni, les détenus musulmans sont autorisés pendant le Ramadan à conserver leur plateau repas en cellule toute la nuit pour le consommer en fonction des exigences du jeûne. « J'ai demandé à la mosquée de nous donner des dattes et du lait (traditionnellement consommés lors de la rupture du jeûne). Ils ont accepté de fournir exclusivement les dattes. Alors, c'est la direction de la prison qui fournit le lait ».

En règle générale, constatent les chercheurs du PNR 58, les directions pénitentiaires s'efforcent de se montrer accommodantes. Dans certains pénitenciers, par exemple, les cellules restent ouvertes plus tard pendant le Ramadan pour permettre aux détenus musulmans de rompre le jeûne ensemble. Ils notent néanmoins, chez les surveillants, un manque de connaissance de l'islam qui favorise le préjugé.

Combien de détenus cela concerne-t-il ? On n'a pas de chiffres au niveau suisse. Selon les chercheurs du PNR 58, on compte, on l'a dit, un musulman pour deux prisonniers à Champ Dollon. Ils sont un tiers dans l'établissement de haute sécurité des EPO ou à Pöschwiess mais les musulmanes ne représentent qu'un petit 5 % à Hindelbank où dominent les catholiques (une détenue sur deux), le plus souvent des « mules » venues d'Amérique du sud. Car la surreprésentation d'une religion dans une prison ne découle bien sûr

d'aucune affinité avec la délinquance mais bien du profil sociologique de ceux qui se retrouvent, pour des raisons diverses, dans le viseur de la police et de la justice.

Pour le moment, tout le monde est d'accord, la situation n'est pas satisfaisante. Même lorsqu'ils ont accès à des aumôniers chrétiens largement ouverts à un accompagnement non spécifiquement confessionnel, les détenus musulmans ne reçoivent pas tout l'accompagnement religieux qu'ils pourraient souhaiter. Naceur Ghomraci précise ainsi qu'il n'a pas la possibilité, dans le cadre de son bénévolat, de rencontrer, hors situation d'urgence, les détenus individuellement. Il faut donc que ça change et des perspectives existent.

Genève prépare des changements

A Genève, une réflexion est en cours sur le statut des aumôneries. Actuellement, ces dernières sont exclusivement à la charge des communautés religieuses, la prison n'offrant que la mise à disposition des locaux. Cette situation a impliqué, avec l'amincissement des ressources ecclésiastiques, une réduction de l'offre d'assistance spirituelle. L'Église nationale protestante a même envisagé un moment de supprimer l'aumônerie de la prison. Cette dernière a été sauvée – sous la forme œcuménique qu'elle présente actuellement – non en raison du nombre de détenus protestants (2%) mais au regard de son rôle historique dans le développement d'offres d'appui variées et innovatrices autour de la détention. Quant à la mosquée du Grand Saconnex, il n'a pas été possible de la convaincre d'ouvrir sa bourse pour des détenus qui, dans leur écrasante majorité, n'appartiennent pas à la communauté de ses fidèles réguliers. Elle met en revanche un imam à disposition pour l'aumônerie de l'hôpital.

La mise en chantier d'un projet de loi sur la laïcité, entamée en novembre 2014, pourrait changer les choses. Parmi les points à l'étude figure un soutien financier aux aumôneries interreligieuses. Un groupe de travail est déjà à l'œuvre pour définir les contours que pourraient prendre ces dernières, sur le modèle œcuménique qui existe déjà.

Ce modèle, comme le note Maurice Gardiol, suppose une forme d'interchangeabilité entre les intervenants qui n'est pas forcément facile à réaliser avec des représentants d'autres cultes. En clair, l'entrée de plain-pied d'accompagnants spirituels musulmans dans la future aumônerie impliquerait un fonctionnement à parité avec les protestants et les catholiques, sur une base de neutralité religieuse. Un aumônier musulman devrait donc pouvoir recevoir un détenu chrétien, ou athée, en recherche d'un réconfort spirituel. Ce qui ne va pas de soi même si, note toujours Maurice Gardiol, une pratique du dialogue est déjà bien engagée à Genève au sein de la plate-forme interreligieuse. Cette dernière pourrait servir d'appui dans le recrutement de futurs intervenants musulmans.

Crainte face à l'islam radical

Car une autre question plane en arrière-plan : celle de l'islam radical. La crainte suscitée par ce dernier est perceptible derrière les réflexions législatives qui pourraient déboucher, à Genève comme dans le canton de Vaud, sur une prise en charge financière des aumôniers musulmans. Et les conditions mises à une reconnaissance des groupes religieux comprennent, des deux côtés de la Versoix, des exigences semblables : reconnaissance par les candidats à un statut officiel de l'ordre démocratique suisse, égalité entre femmes et hommes comprise, de la liberté religieuse (et plus spécifiquement du droit de changer de conviction) et participation active à la collaboration inter-communautaire et/ou inter-religieuse. Dans le canton de Vaud, elles figurent dans le règlement d'application publié à la fin de l'année dernière d'une loi sur la reconnaissance officielle des communautés religieuses adoptée en 2007 (3). A Genève, elles ne font pour le moment que l'objet de recommandations de la part du groupe de travail sur la laïcité (4) dont les travaux devraient servir de base à une future législation.

Avant, donc, de pouvoir espérer une reconnaissance - et un appui financier - officiels, les intervenants musulmans dans le monde carcéral devront montrer patte blanche. Et cela risque de prendre du temps. Le règlement vaudois, ainsi, prévoit une durée de cinq ans pour la procédure d'évaluation et de préparation à l'intégration des groupes religieux requérants, qui devront notamment justifier d'une présence de trente ans au moins dans le canton. En point de mire, pas de subventions directes mais la possibilité d'être chargé de tâches d'intérêt public, notamment celle de l'aumônerie en milieu carcéral ou hospitalier. Actuellement, précise Sandrine Ruiz, coordinatrice du bureau de l'aumônerie de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), à laquelle se rattache Naceur Ghomraci, l'organisation étudie l'opportunité d'engager la longue procédure qui lui permettra peut-être d'être enfin reconnue et financée pour l'action qu'elle développe déjà.

La crainte de processus de radicalisation islamiste dans les prisons suisses a accentué la prise de conscience du problème mais elle incite à la prudence dans la recherche de solutions, qui pourrait encore être freinée par un climat politique où l'exploitation des tensions religieuses paie. Même si les observateurs notent peu de problèmes dans la pratique – tout au plus quelques tentatives de détenus isolés d'imposer une vision étroite de l'islam ou la nécessité, comme dit Naceur Ghomraci, de préciser parfois « ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas ». Et même si, aux yeux des chercheurs du PNR58, les tentatives prosélytes les plus avérées émanent de sectes chrétiennes – églises évangéliques ou témoins de Jéhovah, notamment.

-
1. [La religion dans les prisons suisses: aumônerie en mutation et émergence de nouveaux acteurs](#)
 2. [Collectivités religieuses; Etat de la société - Programme national de recherche PNR 58](#)
 3. [Adoption du Règlement d'application de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses](#)
 4. [Le Groupe de travail sur la laïcité rend son rapport \(Genève 2014\)](#)

Articles liés:

Thomas Dayer, *L'Illustré*, 04.02.2015 [Avec l'imam des prisons](#)

Sophie Roselli, 24heures, 21.05.2015, [L'imam de Champ-Dollon se confie en passant le flambeau](#)